

## Séance du 3 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 3 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf :

Monsieur ROYER Jean-Marc a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie

Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Monsieur BARTHELEMY Jérôme

Madame DENHEZ Delphine a été nommée secrétaire.

**Date de convocation :** 25 avril 2022

### **I – Délibérations**

#### **N° 36/2022 Approbation de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, une voix contre

Approuve le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022.

#### **N° 37/2022 Rétrocession d'une case columbarium – Mme GERARD Martine**

Madame GERARD Martine, domiciliée à Taissy 101 rue de Sillery, a acquis le 11/05/2021 une case columbarium au prix de 758,00 € avec une concession d'une durée de 30 ans au prix de 50,00 €. Madame GERARD a exprimé le souhait de rétrocéder à la commune ladite case columbarium, libre de tout occupant. La concession est remboursée sur la durée restant à échoir, soit du 11/05/2022 au 10/05/2051 pour un montant de 48,33 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Considérant la volonté formulée par Mme GERARD de rétrocéder à la commune la case columbarium n° 1-2-T,

Décide, par dix-neuf voix pour, d'accepter la rétrocession à la commune de la case columbarium par Mme GERARD Martine au prix de 806,33 €, soit 758,00 € pour la case et 48,33 € pour la concession.

#### **N° 38/2022 Numérotation d'immeuble**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle AL 676 enregistré sous le n° PC 05156219K0006

Vu la délibération N° 84/2014 portant attribution du N°4 Chemin Thomas Bas à la parcelle cadastrée AL 655,

Vu la délibération N° 56/2019 attribuant le numéro de voirie : 4 rue du Chemin Thomas Bas à la parcelle cadastrée AL 676,

Considérant la nécessité de renuméroter cette dernière parcelle afin d'éviter des erreurs d'adresses

Décide par dix-neuf voix pour :

D'attribuer le numéro de voirie **16, Chemin Thomas Bas** à la parcelle cadastrée **AL 676**.

**N° 39/2022 Budget Principal – Décision Modificative N°1**

Le conseil municipal,

Vu le budget primitif de la Commune voté le 5 avril 2022,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf pour,

Décide de procéder aux transferts de crédits sur le budget principal de l'exercice en cours,

En section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	
<i>Article</i>	<i>Montant</i>
615221 : Bâtiments publics	-2 300,00
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 1 000, 00
6574 subvention de fonctionnement aux Associations	+ 1 300,00

**II – Grand Reims**

Lors du Conseil des Maires du 7 avril 2022, une première réflexion. a été menée sur les possibles évolutions en matière de transport urbains sur le territoire du Grand Reims

**III Commissions et Comités consultatifs**

Fêtes et Cérémonies réunion du 28 avril 2022 : Cérémonie du 8 mai à 9h30, brocante du 5 juin pour laquelle un appel aux bénévoles est lancé, concert musical en l'église de Taissy le 18 juin avec la violoncelliste **Cécile LACHARME**, et le 25 juin, un concert de musique classique organisé par le Conseil Départemental

Environnement : lancement de la consultation pour la construction d'un pumtrack et rappel de la manifestation « Taissy se met au vert » programmée le dimanche 22 mai 2022 de 9h à 12h avec un troc aux plantes et diverses animations.

Communication : Le nouveau site internet de la Commune est en cours de finalisation, il sera présenté à l'équipe municipale lors du prochain Conseil du 7 juin 2022.

**IV Informations diverses**

-Tirage au sort de 6 jurés d'assises pour 2023.

-Une réunion organisée par PLURIAL concernant une présentation du projet de constructions « Le Village » est programmée pour le 30 mai 2022. Les riverains de l'allée des Hayes, des Gardes et de la rue des Thuillettes y seront conviés sur invitation.

-Suite à deux jugements distincts rendus par le tribunal administratif en date des 22/06/2018 et 07/06/2019 qui opposaient deux administrés à la Commune de Taissy sur deux dossiers différents d'urbanisme, la Commune ayant gagné ces deux procès les deux administrés ont été condamnés à verser chacun 1 500 euros à la Commune.

Un premier versement vient d'être effectué, le second est encore en cours d'indemnisation.

Prochain Conseil le 7 juin 2022

BARRIER Patrice	GA Thierry	ROULLÈ Annie
TIAFFAY Patrice	BARRÈRE Céline	VIELLARD Vincent
CHALENÇON Danièle	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DAVID Thierry
DESCHAMPS Isabelle	GOMMENNE Catherine	MICHEL Rafaële
BARTHÉLEMY Jérôme	BOURGEOIS Céline	DENHEZ Delphine
LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole	THOURAULT Sylvie
ROYER Jean-Marc		

